

## SÉANCE ORDINAIRE

11 MARS 2013

Cent soixante-dix-septième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2013 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

**Autres  
présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

**Absence :** Madame la commissaire Sylvie Rousselle.

**Autres absences :** Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;  
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 13.03.11**  
**001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 07.1 Collecte des mandats de l'appel d'offres du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de fournitures de liens téléphoniques (document TI 13.03.11-07.1).
- 09.2 Taxation scolaire.

### ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.

- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 février 2013 (document SG 13.03.11-04.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance
- 04.2.1. De monsieur Carl Mercier, secrétaire général de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke : Résolution du conseil des commissaires adoptée le 19 février 2013 – Dénonciation des compressions budgétaires annoncées dans le réseau des commissions scolaires : Retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxe scolaire.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Rapport annuel 2011-2012 (document CC 13.03.11-04.4).
- 04.5 Renouvellement de l'entente Réussite Montérégie (document DG 13.03.11-04.5).
- 04.6 Désignation du responsable de l'observation des règles contractuelles (document DG 13.03.11-04.6).
- 04.7 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (document SG 13.03.11-04.7).
- 04.8 Centre de la petite enfance la P'tite Caboche (document SG 13.03.11-04.8).
- 07.1 Collecte des mandats de l'appel d'offres du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de fournitures de liens téléphoniques (document TI 13.03.11-07.1).
- 08.1 Amendement de résolution (document RH 13.03.11-08.1).
- 08.2 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2013-2014 (document RH 13.03.11-08.2).
- 08.3 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 13.03.11-08.3).
- 09.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en février 2013 (document RF 2013-03-11 09.1).
- 09.2 Taxation scolaire.
- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Agrandissement de l'école Aux-Quatre-Vents (document RM 13.03.11-10.1.1).
- 10.1.2 Réfection de maçonnerie – École du Pélican, Édifice Chabanel (document RM 13.03.11-10.1.2).
- 11- Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Pascal Charland, président du Comité de parents de la Commission scolaire, invite les membres du Conseil des commissaires à signer la pétition de la Coalition priorité éducation qui vise à faire de l'éducation publique une priorité nationale au Québec, laquelle a été initiée par la Fédération des comités de parents du Québec.

De plus, monsieur Charland rappelle les conférences organisées par le Comité de parents, soit :

- *L'art d'aimer*, offerte par madame Julie Pelletier, sexologue, le 28 mars 2013 à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;
- *ADO-Communication*, offerte par madame Martine Girouard, le 11 avril 2013 à la Polyvalente Marcel-Landry.

Monsieur André Picard, organisateur communautaire au CSSS – Haut-Richelieu-Rouville, félicite les représentants de la Commission scolaire pour la qualité de la présentation du rapport annuel 2011-2012. Il insiste sur l'importance que les différents intervenants de la communauté puissent unir leur effort pour que chacun des organismes réalisent leur mission respective.

#### **04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 FÉVRIER 2013 (document SG 13.03.11-04.1)**

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 11 février 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 13.03.11  
002**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 février 2013.

#### **04.2 CORRESPONDANCE**

04.2.1 De monsieur Carl Mercier, secrétaire général de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke : Résolution du Conseil des commissaires adoptée le 19 février 2013 – Dénonciation des compressions budgétaires annoncées dans le réseau des commissions scolaires : Retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxe scolaire.

#### **04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 11 février 2013.

#### **04.4 RAPPORT ANNUEL 2011-2012 (document CC 13.03.11-04.4)**

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec la ministre;

Considérant que le Service du secrétariat général et des communications a élaboré, en collaboration avec la direction générale et l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2011-2012;

Considérant la présentation du rapport annuel 2011-2012, réalisée dans le cadre de la

présente séance publique du Conseil des commissaires, et ce, suite à l'avis public publié en conformité avec l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**HR 13.03.11**  
**003**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le rapport annuel 2011-2012 de la Commission scolaire des Hautes-rivières tel que présenté et qui se trouve sur le site Internet de la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RÉUSSITE MONTÉRÉGIE (document DG 13.03.11-04.5)**

Considérant que les commissions scolaires francophones de la Montérégie, à titre de membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie, ont contribué grandement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire;

Considérant que cette entente est le résultat d'une longue démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont les commissions scolaires francophones et les cégeps de la Montérégie, quatre universités œuvrant sur le territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie;

Considérant les actions et travaux réalisés depuis la mise en œuvre des trois ententes précédentes;

Considérant la décision du 30 novembre 2012 de la Table d'éducation interordres de la Montérégie de reconnaître la lutte au décrochage scolaire et la valorisation de la persévérance scolaire en Montérégie comme une des priorités régionales interordres;

Considérant que l'entente de partenariat régional a pris fin le 31 décembre 2012;

Considérant l'entente de principe intervenue le 30 novembre 2012 entre les membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie à l'effet de poursuivre pour dix-huit (18) mois (1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014), la concertation régionale interordres et intersectorielle visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

Considérant que cette concertation sera coordonnée par Réussite Montérégie et portera sur des actions de promotion et de valorisation de la persévérance scolaire, de mobilisation des milieux socioéconomiques et des affaires, de compréhension des causes du décrochage scolaire et des facteurs de réussite;

Considérant la recommandation de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie du 14 juin 2012 de poursuivre l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie jusqu'au 30 juin 2014 et d'allouer un montant d'un dollar (1,00 \$) par élève pour le financement de l'entente;

Considérant qu'il est prévu à ladite entente d'allouer un montant d'un dollar (1,00 \$) par élève sur la base des effectifs scolaires pour un total de 18 701,00 \$;

Considérant les travaux qui seront réalisés à la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie en février et en mars 2013 afin d'actualiser le mandat, de positionner Réussite Montérégie dans nos actions présentes et futures et de prendre position face à l'avenir de cette entente;

**HR 13.03.11**  
**004**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières renouvelle son adhésion à l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières contribue à l'entente en allouant un montant d'un dollar (1,00 \$) par élève sur la base des effectifs scolaires pour un total de 18 701,00 \$;

Que la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires francophones de la Montérégie.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.6 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (document DG 13.03.11-04.6)**

Considérant que, le 7 décembre 2012, L'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

Considérant que cette nouvelle loi introduit notamment la désignation obligatoire d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Considérant l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

Considérant les fonctions dévolues à ce responsable de l'observation des règles contractuelles, telles qu'énoncées à l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**HR 13.03.11**  
**005**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De désigner monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications, afin d'exercer la fonction de responsable de l'observation des règles contractuelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.7 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (document SG 13.03.11-04.7)**

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner six délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le Conseil des commissaires doit désigner cinq autres délégués;

Monsieur Yvon Pineault propose monsieur Pierre Boudreau;  
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Eryck St-Laurent;  
Monsieur Réjean Bessette propose monsieur Yvon Pineault;  
Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais;  
Madame Marlène Blais propose madame Annik Tomlinson;  
Madame Johanne Ouellette Langlois propose madame Monique Brière;  
Monsieur François Blais propose madame Lynda Tessier;  
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Stéphane Surprenant;  
Monsieur Yvon Pineault propose monsieur Réjean Bessette.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition, à titre de substitut.  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition, à titre de délégué.  
Madame Lynda Tessier accepte la proposition, à titre de déléguée.  
Madame Monique Brière accepte la proposition, à titre de substitut.  
Madame Annik Tomlinson accepte la proposition, à titre de déléguée.  
Monsieur François Blais refuse la proposition faite à son égard.  
Monsieur Yvon Pineault accepte la proposition, à titre de substitut.  
Monsieur Eryck St-Laurent accepte la proposition, à titre de délégué.  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition, à titre de délégué.

**HR 13.03.11**  
**006**

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Andrée Bouchard, Lynda Tessier et Annik Tomlinson ainsi que messieurs Pierre Boudreau, Stéphane Surprenant et Eryck St-Laurent agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013.

Que madame Monique Brière ainsi que messieurs Réjean Bessette et Yvon Pineault agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.8 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA P'TITE CABOCHE (document SG 13.03.11-04.8)**

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu occupe le lot 4 040 755 du cadastre du Québec, où est situé le Pavillon Mille-Roches, dans le secteur Iberville, en vertu d'un bail emphytéotique consenti par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'ancienne Commission des Loisirs d'Iberville inc., laquelle a cédé à la Ville les droits qu'elle détenait dans ce bail qui prendra fin le 30 juin 2083;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite céder son droit emphytéotique sur une partie dudit terrain au centre de la petite enfance la P'tite Caboche;

Considérant qu'aux termes du bail emphytéotique intervenu entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission des Loisirs d'Iberville inc., il y est prévu que le locataire n'aura pas le droit de sous-louer ni de céder même gratuitement ledit terrain en tout ou en partie à qui que ce soit;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a accepté de verser à la Commission scolaire des Hautes-Rivières une somme de 6,00 \$ le pied carré, soit la moitié de la valeur marchande dudit lot et que ladite somme sera payable selon les modalités convenues entre les parties;

**HR 13.03.11**  
**007**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'autoriser la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à céder au Centre de la petite enfance la P'tite Caboche son droit emphytéotique sur une partie du terrain qu'elle possède déjà, aux termes d'un acte d'emphytéote intervenu entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission des Loisirs d'Iberville inc., à charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de verser à la Commission scolaire des Hautes-Rivières une somme de 6,00 \$ le pied carré, soit la moitié de la valeur marchande dudit lot et ladite somme sera payable selon les modalités convenues entre les parties;

Cette cession devra respecter les termes et modalités du bail emphytéotique intervenu devant Me Gilles Lessard, notaire, le 15 août 1984 et publié dans la circonscription foncière d'Iberville, le 18 septembre 1984, sous le numéro 121 208.

De plus, jusqu'à l'expiration dudit bail, l'utilisation du terrain et des infrastructures érigées ne devra pas contrevenir à la mission de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et de ses établissements.

D'autoriser monsieur Éric Blackburn, directeur général, à signer tous documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Cette résolution remplace les résolutions HR 12.01.16-010, HR 12.02.03-005, HR 12.06.18-012 et HR 12.12.10-006, adoptées par le Conseil des commissaires.

**Adopté à l'unanimité.**

**07.1 COLLECTE DES MANDATS DE L'APPEL D'OFFRES DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES (document TI 13.03.11-07.1)**

Considérant que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que le CCSR est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

Considérant que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de fournitures de liens téléphoniques pour une mise en place des nouveaux contrats pour juin 2013;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Considérant que le CCSR a l'intention de conclure un contrat de nature répétitive d'une durée de 5 ans;

Considérant que la période de collecte des mandats est prévue jusqu'au 26 mars 2013 et que les montants consacrés à ce type de dépense requièrent généralement des approbations financières de la plus haute instance;

**HR 13.03.11**  
**008**

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la collecte de mandats de l'appel d'offres du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de fournitures de liens téléphoniques;

De déléguer le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le mandat d'achats et les bons de commande qui en découlent.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.1 AMENDEMENT DE RÉOLUTION (document RH 13.03.11-08.1)**

**HR 13.03.11**  
**009**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la résolution portant le numéro HR 13.02.11-013 soit amendée de la façon suivante :

Que, selon la priorité d'emploi du personnel de soutien, madame Ghislaine Choquette soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (16 heures et 15 minutes par semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école Saint-Vincent, et ce, à compter du 12 février 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.2 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2013-2014**  
**(document RH 13.03.11-08.2)**

**HR 13.03.11**  
**010**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, soit acceptée telle que présentée et déposée en annexe portant le numéro RH 13.03.11 - 08.2, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2013-2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.3 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES** (document RH 13.03.11-08.3)

**HR 13.03.11**  
**011**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 15 au 26 juillet 2013 inclusivement.

**Adopté à l'unanimité.**

**09.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN FÉVRIER 2013 (document RF 2013-03-11 09.1)**

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en février 2013 (document RF 2013-03-11 09.1).

**09.2 TAXATION SCOLAIRE**

Suite aux coupures annoncées par le gouvernement du Québec à l'égard de la subvention de péréquation versée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux commissions scolaires, sur une période de trois ans, soit 50 % la première année et 25 % pour chacune des années subséquentes, monsieur François Blais, commissaire, demande à la direction générale de la Commission scolaire de préparer un scénario pour absorber ces compressions budgétaires de près de 7 M\$ pour l'année scolaire 2013-2014 à un coût zéro pour les contribuables, c'est-à-dire sans hausse de taxes.

La péréquation remise annuellement à la Commission scolaire est de l'ordre de 13,9 M\$ et a permis ces dernières années de ne pas hausser les taxes scolaires à la suite d'une augmentation importante de l'évaluation foncière.

Quelques commissaires interviennent pour souligner les efforts effectués par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de sa situation financière et des impacts liés à la décroissance de sa clientèle.

**10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

**10.1.1 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document RM 13.03.11-10.1.1)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

Suite à la recommandation émise par la firme Groupe G. Carazzato, Architectes;

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Axim Construction Inc., le contrat pour l'agrandissement de l'école Aux-Quatre-Vents, au montant de 3 658 000,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.2 RÉFECTION DE MAÇONNERIE – ÉCOLE DU PÉLICAN, ÉDIFICE CHABANEL (document RM 13.03.11-10.1.2)**

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Maçonnerie Luc Bourassa Inc., le contrat pour la réfection de la maçonnerie à l'école du Pélican, édifice Chabanel, au montant de 80 950,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.03.11**  
**012**

**HR 13.03.11**  
**013**

## **11 - COMMISSAIRES PARENTS**

Madame Manon Côté mentionne que la prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra demain, le 12 mars 2013.

## **12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 13.03.11**  
**014**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des remerciements soient transmis aux membres du Club Lions St-Jean Iberville pour les nombreuses bourses qu'ils versent gracieusement à certaines écoles pour soutenir des projets qui visent à lutter contre le décrochage scolaire, à favoriser le sentiment d'appartenance et à développer un milieu de vie stimulant.

Que des félicitations soient adressées aux équipes écoles, récipiendaires de ces bourses, soit :

- Une bourse de 5 000 \$ versée à l'école Marie-Rivier pour la réalisation de trois projets : la création d'un jardin des sens, la création d'une chambre Snoezelen et l'expérimentation d'outils technologiques en déficience intellectuelle;
- Une bourse de 2 500 \$ à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) pour la revitalisation de la bibliothèque;
- Une bourse de 2 500 \$ à l'école Alberte-Melançon pour le réaménagement de la bibliothèque;
- Une bourse de 1 000 \$ à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour supporter l'activité cuisine en adaptation scolaire;
- Une bourse de 1 000 \$ à l'école du Petit Clocher pour l'acquisition d'articles de sport;
- Une bourse de 1 000 \$ à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la création d'une coopérative étudiante dédiée aux jeux et aux loisirs;
- Une bourse de 1 000 \$ à l'école Saint-Eugène afin de défrayer les coûts liés à l'acquisition de buts de soccer;
- Une bourse de 500 \$ à l'école Dr-Alexis-Bouthillier pour la mise en place d'un programme de gymnastique rythmique pour des élèves présentant une déficience intellectuelle.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.03.11**  
**015**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que des félicitations soient adressées aux membres du personnel du Service des ressources matérielles et du transport scolaire qui ont accueilli avec bienveillance des élèves en électricité de l'École professionnelle de Métiers, dans le cadre de leur stage.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.03.11**  
**016**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des remerciements soient transmis aux élèves bénévoles de l'école Paul-Germain-Ostiguy, qui ont gracieusement offert de leur temps lors du Salon des familles qui s'est tenu à l'école, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 13.03.11**  
**017**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur François Lafortune, directeur général adjoint qui a assumé avec professionnalisme et dévouement, l'intérim de la direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**Adopté à l'unanimité.**

**13- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

**14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 13.03.11**  
**018**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL